

Ministère de la Culture

**DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
DE BRETAGNE**

Hôtel de Blossac
6 rue du Chapitre - CS 24405
35044 RENNES cedex

Service Arts Plastiques :
Olivier Lerch, Conseiller
Nadine Kerleau, Assistante
Tél. 02 99 29 67 93 –
cap.bretagne@culture.gouv.fr

AIDE INDIVIDUELLE À LA CRÉATION

Décret n° 2015-92 du 28 janvier 2015

année 2020

Date limite de dépôt du dossier : Vendredi 27 mars 2020 avant 17h00

**à la DRAC de Bretagne
ou par voie postale (le cachet de la poste faisant foi)**

La Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne attribue des aides individuelles à la création aux artistes plasticiens en activité résidant en région Bretagne.

Ces aides sont attribuées sur présentation d'un projet de création. Elles ne concernent que la phase création de ce projet et non sa phase de diffusion (exposition ou édition).

La demande est plafonnée à **8 000 euros**.

L'allocation doit être déclarée aux services fiscaux et à la Maison des Artistes.

A noter : il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du service arts plastiques avant le dépôt du dossier.

Modalités d'attribution de l'aide :

Le bénéficiaire d'une aide à la création ne peut pas prétendre, la même année, à l'attribution d'une allocation d'installation d'atelier. Elle n'est pas cumulable avec une candidature au soutien pour le développement d'une recherche artistique ou toute autre aide du Centre national des arts plastiques (CNAP).

Ces aides ne sont pas des bourses d'étude ou de formation. Les étudiants en cours de scolarité ne peuvent donc pas poser leur candidature.

Le bénéficiaire de l'aide doit fournir à la DRAC de Bretagne une correspondance sur l'état d'avancement de ses travaux, dans l'année qui suit l'attribution de l'aide, et dès la réalisation de son projet, un document de synthèse.

Le bénéficiaire d'une aide à la création ne peut pas solliciter la même aide au cours des trois années suivant son octroi.

Les dossiers sont examinés par une commission consultative régionale constituée par des représentants de l'État (DRAC et/ou DGCA), et des personnalités qualifiées dans le domaine des arts visuels (directeurs de FRAC et centres d'art, artistes, critiques, directeurs d'écoles supérieures d'art, conservateurs de musées...) qui se réunit une fois par an.

Modalités de traitement des dossiers :

Les critères permettant d'apprécier les demandes sont :

- une activité artistique régulière,
- la cohérence et l'évolution de la démarche artistique,
- l'adéquation de l'œuvre avec son époque d'émergence,
- l'articulation du projet avec l'ensemble du travail,
- les conditions de faisabilité et de réalisation du projet présenté.

La liste des bénéficiaires et le montant de l'aide attribuée sont arrêtés par le Préfet de Région après avis de la commission. **Les résultats de la commission sont communiqués à chaque candidat par courrier.**

Lieu de dépôt des dossiers

**Direction Régionale des Affaires Culturelles
de Bretagne (DRAC)
Service des arts plastiques
Hôtel de Blossac
6 rue du Chapitre - CS 24405
35044 RENNES cedex**

PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Liste de documents à joindre obligatoirement à une demande d'aide individuelle à la création en 2 exemplaires (format papier par courrier postal et format numérique via Wetransfer)

Le formulaire ci-joint rempli avec le plus grand soin accompagné de :

- ☐ un curriculum vitae récent comprenant :
 - les expositions
 - les résidences
 - les éditions
 - les bourses/allocations/prix (déjà obtenus en France et/ou à l'étranger)
 - les formations
- ☐ Une documentation artistique sur fichiers compatibles avec un ordinateur PC (photos au format jpg, encodage vidéo en format mp4), **à déposer via Wetransfer**
- ☐ Une note de trois ou quatre pages maximum accompagnée de toute autre documentation faisant ressortir la motivation du candidat et la nature du projet
- ☐ Le montant détaillé des dépenses envisagées et du financement souhaité (fiche budgétaire à compléter)
- ☐ Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou de la carte de séjour pour les candidats étrangers
- ☐ Un justificatif de résidence nominatif datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, impôts locaux, facture EDF...)
- ☐ **Le numéro de SIRET délivré par l'INSEE à l'adresse actuelle du candidat et identique au RIB** (demande à adresser à l'URSSAF dont dépend le domicile. Voir également sur le site de la Drac, en bas de page : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Aides-et-demarches/Arts-plastiques-cinema-livre-et-lecture-spectacle-vivant>)
- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal original **avec une adresse identique à celle du SIRET**

éventuellement accompagné :

- d'une attestation – a minima de déclaration - à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA pour l'année en cours,
- d'un récépissé de déclaration d'activité délivré par la Maison des Artistes et d'une copie de la liasse Pzéro

A noter :

Les dossiers de candidature doivent être complets pour être soumis à l'appréciation de la commission. Dans le cas où les dossiers seraient retenus, la DRAC Bretagne se réserve le droit de conserver des documents relatifs au projet (curriculum vitae, photographies...).

Signature

Je soussigné(e)déclare assurer la responsabilité des pièces confiées à la DRAC Bretagne et ne saurais rendre celle-ci responsable en cas de perte, vol ou dégradation du dossier.

Fait àleSignature.

ACTIVITÉ ARTISTIQUE

(cochez 1 seule case correspondant à la dominante de votre projet)

- | | | |
|---|---------------------------------------|--|
| ☐ Peinture/estampe | ☐ Vidéo | ☐ Création multimédia |
| ☐ Sculpture / Installation | ☐ Graphisme | ☐ Autres (préciser) : |
| ☐ Dessin / Gravure | ☐ Photographie | |

DEMANDEUR

- ☐ Mme ☐ M. ☐ Mlle

Nom : Prénom :
Adresse domicile :
Code Postal : Ville :
Tél. domicile : Tél. mobile :
Fax : E-mail :
Site internet :

Adresse atelier (obligatoire si différente) :
.....
Code Postal : Ville :
Tél.atelier : fax :

Date de naissance
Lieu de naissance
Nationalité

N° de SIRET :
N° d'affiliation et date d'inscription au régime de sécurité sociale géré par :
La Maison des artistes
L'Agessa
Autres (à préciser)

Si situation professionnelle complémentaire

- ☐ Profession libérale ☐ salarié(e) ☐ fonctionnaire ☐ autre

COORDONNÉES BANCAIRES

(Joindre obligatoirement un RIB ou RIP original)

Banque : Domiciliation :
Code guichet : Code banque :
N° de compte : Clé RIB :

RÉSUMÉ DU PROJET (mention obligatoire)

Intitulé :
.....
.....
.....

Résumé :
.....
.....
.....
.....

Durée :
.....
.....

LIEU DE RÉALISATION PRÉVU (facultatif)

Ville : Département :
Région :

AUTRES PARTENAIRES (facultatif)

Nom :
Qualité :
Téléphone :

BUDGET PRÉVISIONNEL ÉQUILIBRÉ DU PROJET

(sommes arrondies à l'euro supérieur)

Coûts prévisionnels TTC (détails des dépenses nécessaires au projet)		Recettes prévisionnelles TTC	
	€	Apport personnel	€
	€	Prêt bancaire	€
	€	DRAC (aide individuelle à la création, plafond : 8000 €)	€
	€	Autres (précisez)	€
			€
TOTAL 1	€	TOTAL 2	€

LE MONTANT DU TOTAL 1 DOIT ÊTRE ÉGAL AU MONTANT DU TOTAL 2